



Renouvellement d'une association

Par **Met**, le **09/06/2017** à **23:57**

Bonjour,
J'aimerais juste savoir comment on fais pour renouveler une association. C'est toujours les mêmes membres du bureau.

Par **Visiteur**, le **10/06/2017** à **00:40**

Bonsoir,
Il suffit de lire les statuts de l'association, qui précise les fréquences et quotités de renouvellement des membres du bureau.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2017** à **07:24**

Bonjour,

Une association ne se renouvelle pas en elle-même, elle continue d'exister jusqu'à sa dissolution décidée en Assemblée Générale. Ce sont les membres du Bureau et/ou du Conseil d'Administration qui, à l'expiration de la durée de leurs mandats, durée fixée par les statuts, sont renouvelés ou non, par l'Assemblée Générale. Seuls peuvent être élus ceux qui se sont présentés comme candidat. Donc rien ne vous interdit de vous présenter lorsque ces postes deviennent vacants, chaque membre du CA ou du Bureau, dont le mandat arrive à expiration, pouvant se représenter.